



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2704-4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six,

le lundi 27 avril,

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 18h30.

Présents : Jean PAPADOPULO, Anh BRUN, Matthieu JOLY, Christelle BERNARD, Stéphane MARAIS, Cécile GEREY, Frédérique DEBORD, Bernard DUMAS, Dorothee ROUAULT, Stéphane ROCH, Stéphanie DEVERS, Christelle DESVIGNES, Nicolas COUPE, Virginie KOENIG, Guillaume BELDJOUDI, Aurore CLERET-GERMANEAU, Baptiste PRIGENT, Valentin SAUNIER, Lucas VIVIER

Pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance : Lucas VIVIER est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Ouverture de deux emplois ATSEM 1^{ère} classe

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'évolution de carrière des agents, il y a lieu de créer deux emplois permanents d'ATSEM 1^{ère} classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de deux emplois d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps partiel ; l'un à 33.5/35^{ème} et le deuxième à 28/35^{ème} ce qui permettra d'avoir deux postes prévisionnels dans le cadre de l'évolution de carrière de nos agents.

Ces deux postes sont en catégorie C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le tableau des emplois

Décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- De **MODIFIER** le tableau des emplois
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification

28 AVR. 2026

28 AVR. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo
Maire de Four



Lucas VIVIER
Secrétaire de séance

